

L'Eau et l'Assainissement en Roumanie



CADRE JURIDIQUE

Secteur de l'eau et de l'assainissement

- **Loi n° 326 du 28 juin 2001 , sur le service public de l'administration communale.**
- **Loi n° 254/2006, sur le service communal d'utilité publique.**
- **Arrêté Gouvernemental n° 373/2002, sur l'organisation et le fonctionnement de l'ANRSC* modifié par l'A. G. n° 671/2007.**
- **Loi n° 241/2006 sur le service d'alimentation en eau et les canalisations.**
- **7 directives européennes ont été transposées dans le droit roumain et sont en cours d'application.**

***: ANRSC: Autorité Nationale de réglementation du Service Communal**

CADRE JURIDIQUE

Secteur de l'eau et de l'assainissement

Concept du Service Public:

- **Activité déléguée aux autorités d'administration locales pour assurer la distribution d'eau potable, l'infrastructure de canalisations et l'assainissement de l'eau.**

Gestion du Service Public

- **Gestion directe: assurée par une direction en propre de l'administration locale ou par une société créée spécifiquement sous l'autorité des élus locaux.**
- **Gestion déléguée: soit sous forme de concessions données à des sociétés privées, ou par des contrats de partenariat public-privé.**

AUTORITÉS ET COMPÉTENCES

Secteur de l'eau et de l'assainissement

L'ÉTAT supporte par mesure législative, administrative et économique le développement durable du Service de l'eau et de l'assainissement.

Les objectifs stratégiques du gouvernement sont:

- **Développement et extension du service de l'eau et de l'assainissement sur tout le territoire.**
- **Réalisation d'infrastructures modernes pour attirer les investissements et stimuler le développement durable au niveau local.**
- **Assurer la protection de l'environnement et de la santé publique.**

AUTORITÉS ET COMPÉTENCES

Secteur de l'Eau et de l'assainissement

L' ANRSC:

L'organisation et le fonctionnement de l'ANRSC est régi par le gouvernement et a pour but la réglementation, le suivi et le contrôle des services d'utilité publique.

L'ANRSC:

- Élabore le règlement cadre de l'organisation et du fonctionnement du service.
- Autorise et licence les opérateurs.
- Recommande les prix et tarifs.
- Suit et contrôle le respect des obligations des opérateurs.
- Donne des avis sur les modifications de contrat.

Tous ces points respectent les recommandations de la Commission Européenne sur le principe "pollueur - payeur".

AUTORITÉS ET COMPÉTENCES

Secteur de l'eau et de l'assainissement

AUTORITÉS LOCALES:

Les Conseillers locaux, les Conseillers départementaux, le Conseil général (Bucarest), et les associations inter-communales ont des compétences exclusives concernant :

- l'approbation des stratégies locales concernant la création, l'organisation, la gestion et le fonctionnement du service.
- l'approbation des programmes d'investissement pour le développement et la modernisation des infrastructures.
- l'approbation des règlements et des cahiers des charges
- la protection de l'environnement et de la santé publique.
- l'adoption des modalités de gestion du service.
- l'approbation des indicateurs de performance.

Le service de l'Eau et de l'assainissement est placé en Roumanie sous l'autorité et la responsabilité des autorités publiques locales.

LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Nombre d'opérateurs de services publics :

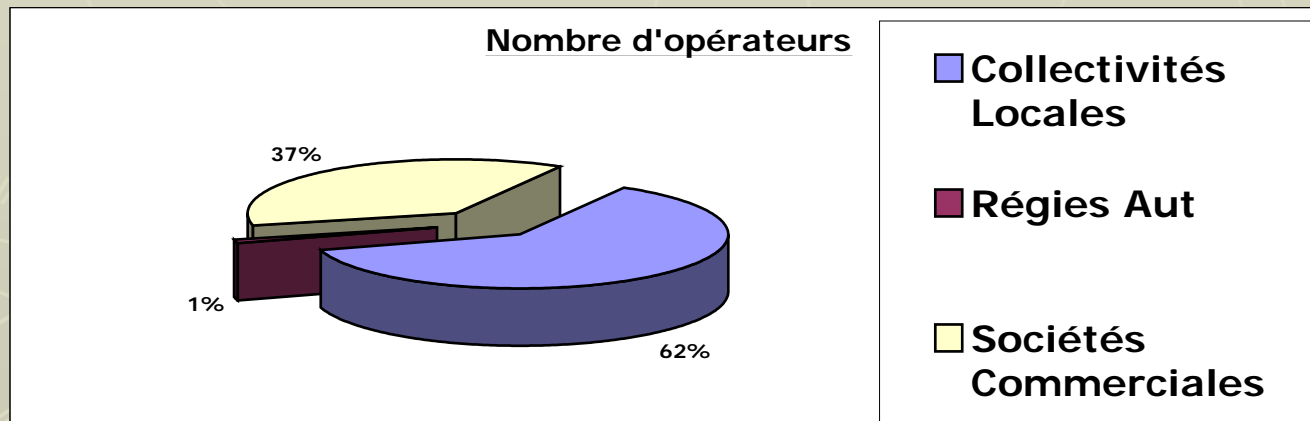
1511 pour l'administration comunale, dont:

- 700 pour la distribution d'eau**
- 667 pour l'assainissement des villes**

Structure des opérateurs de la distribution d'eau

Sur les 700 opérateurs:

- 401 sont gérées par les collectivités locales,
- 277 sont des sociétés commerciales,
- 22 sont des régies autonomes,

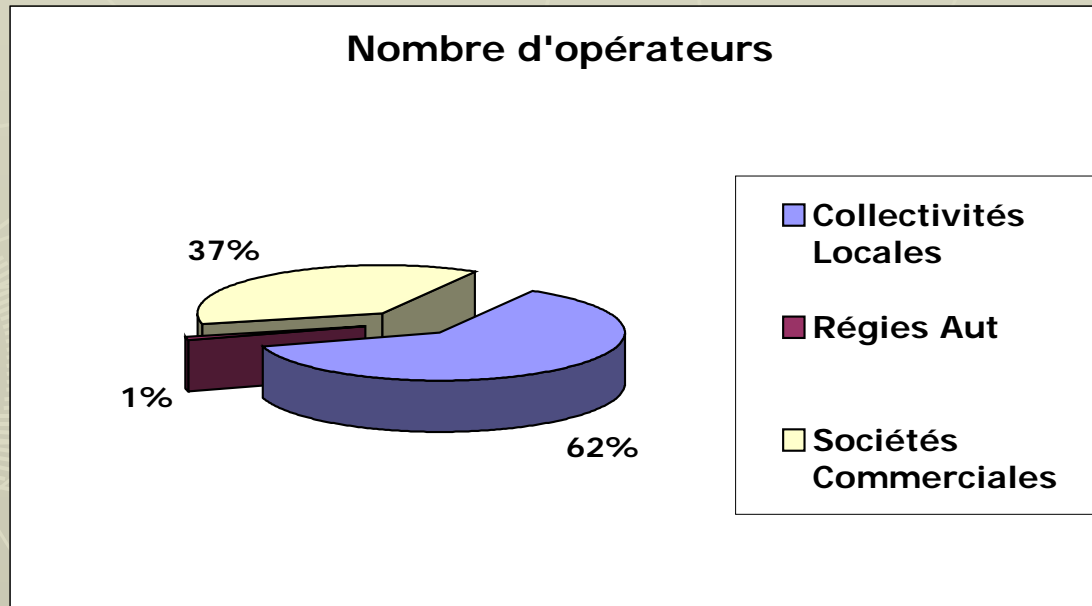


Bucarest a un statut spécial avec 1 seul opérateur: Veolia (Apa Nova)

Structure des opérateurs dans l'assainissement

Sur les 667 opérateurs:

- 414 sont gérés par les collectivités locales,
- 246 sont des sociétés commerciales,
- 7 sont des régions autonomes.



PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

Secteur de l'eau et de l'assainissement

RÉGIONALISATION:

Le but est de rationaliser et de moderniser le service pour obtenir des tailles critiques.

Trois éléments institutionnels:

- Création d'associations de développement inter-communal (ADI).
- Création de compagnies régionales.
- Contrats de délégation de services.

Tous ces points sont en ligne avec les aides européennes prévues dans le Programme Opérationnel Sectoriel de l'Environnement 2007 - 2013.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE:

- Mise en place d'un système de bonnes pratiques.
- Le cas d'Apa Nova

Secteur de l'eau et de l'assainissement

Le cas de Bucarest (Apa Nova)



- **En 7 ans, par la modernisation de la distribution (tuyauteries neuves) et la mise place de compteurs individuels, la consommation d'eau a diminué de 50%.**
- **L'impact a également été ressenti sur la consommation énergétique (véhicules, traitement d'eau, ...) qui a été divisée par 3 sur la même période.**

Secteur de l'eau et de l'assainissement

Exemple de tarif

| Fourniture en eau potable | Tarif exprimé in € | |
|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Particuliers | Commerce et Industrie |
| | €/m ³ TVA incluse | €/m ³ TVA incluse |
| Bucuresti (déc. 2007) | 0,66 | 0,66 |
| Brasov, Rupea , Harman, Sanpetru | 0,58 | 0,58 |
| Poiana Brasov | 0,58 | 0,86 |
| Sacele si Primaria Tarlungeni | - | 0,09 |
| Halchiu | 0,18 | 0,18 |
| Ghimbav | 0,39 | 0,39 |
| Homorod | - | 0,26 |
| Apata | 0,35 | 0,35 |

| Service des canalisations et d'épuration des eaux usées | Tarif exprimé en € | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| | Particuliers | Commerce et Industrie |
| | €/m ³ TVA incluse | €/m ³ TVA incluse |
| Bucuresti (déc. 2007) | 0,15 | 0,15 |
| Brasov, Rupea , Harman, Sanpetru, Halchiu, Poiana Brasov, Ghimbav | 0,23 | 0,23 |
| Rasnov | | 0,15 |
| Sacele | | 0,15 |